

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

AVANCES À DES
SERVICES DE L'ÉTAT



PROGRAMME 824

AVANCES À DES SERVICES DE L'ÉTAT

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 824 : Avances à des services de l'État

L'objet du programme est de permettre d'octroyer des avances à des services non distincts de l'État (budgets annexes, services autonomes de l'État, services nationalisées). Le programme porte actuellement sur les crédits correspondant à une seule avance, bénéficiant au budget annexe "contrôle et exploitation aériens" (BACEA).

La durée classique des prêts accordés au BACEA sous forme d'avances au cours des dernières années est de dix ans. Le BACEA s'était engagé dans une démarche de réduction de ces durées mais la crise sanitaire liée à la covid-19 a déstabilisé l'industrie aéronautique. Afin d'assurer l'adéquation des avances au besoin de financement du BACEA, celles-ci pourraient être octroyées pour une durée plus faible. Ainsi, les conventions d'avance proposent au BACEA une durée d'amortissement des avances flexible, assortie d'un plafond de dix ans. Lors de chaque tirage, le BACEA peut déterminer librement la durée de l'emprunt dans la limite de ce plafond, y compris pour une durée infra-annuelle.

Les conditions de recours à une avance du Trésor tiennent :

- au caractère certain de la ressource financière permettant le remboursement de l'avance, qu'il s'agisse de son montant comme de la possibilité juridique et technique de la mobiliser. Cette condition est essentielle pour la qualité de la gestion de trésorerie de l'État. Elle évite que l'octroi d'une avance du Trésor ne se transforme de fait en subvention de l'État.
- à la neutralité financière de l'avance pour l'État ; cette neutralité étant assurée par la facturation d'un taux d'intérêt au moins égal à celui du titre de dette de l'État de même échéance, conformément à l'article 24 de la LOLF qui prévoit que : « [Les prêts et avances] sont assortis d'un taux d'intérêt qui ne peut être inférieur à celui des obligations ou bons du Trésor de même échéance ou, à défaut, d'échéance la plus proche ». Or, puisque les taux d'intérêt des titres d'État de maturité à court et moyen terme sont actuellement négatifs, et qu'octroyer une avance à taux négatif aurait un coût pour l'État vis-à-vis du bénéficiaire en même temps qu'un effet désresponsabilisant pour l'organisme bénéficiaire de l'avance, l'Agence France Trésor applique un taux d'intérêt plancher de 0%, auquel s'ajoutent un prix du temps et des frais de gestion, voire, dans certains cas, une prime de risque.

Pilotage et acteurs

L'Agence France Trésor est chargée de mettre en œuvre les avances ayant fait l'objet d'un vote par le Parlement et d'une décision d'ouverture de crédits par le ministre chargé des finances.

Elle s'assure de la conformité de la mise en œuvre aux règles applicables en matière d'avances, fixées par l'article 24 de la loi organique relative aux lois de finances. Le respect de la règle de neutralité budgétaire des opérations pour l'État et le respect des conditions de durée des avances constituent les deux objectifs de ce programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	707 000 000	0
Total	707 000 000	0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	707 000 000	0
Total	707 000 000	0

Avances à des services de l'État

Programme n° 824 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	1 060 575 233	0
Total	1 060 575 233	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	1 060 575 233	0
Total	1 060 575 233	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 060 575 233	707 000 000	0	1 060 575 233	707 000 000	0
Prêts et avances	1 060 575 233	707 000 000	0	1 060 575 233	707 000 000	0
Total	1 060 575 233	707 000 000	0	1 060 575 233	707 000 000	0

Avances à des services de l'État

Programme n° 824 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	0	707 000 000	707 000 000	0	707 000 000	707 000 000
Total	0	707 000 000	707 000 000	0	707 000 000	707 000 000

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	1 260 575 233	1 260 575 233	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
707 000 000 0	707 000 000 0	0	0	0
Totaux	707 000 000	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Avances à des services de l'État

Programme n° 824 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 100,0 %**01 – Avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	707 000 000	707 000 000	0
Crédits de paiement	0	707 000 000	707 000 000	0

Pour couvrir son besoin de financement, le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » bénéficie d'avances du Trésor.

Le montant de crédits ouverts en 2021 s'établit à 1 060,6 M€.

De 2015 à 2019, le BACEA a suivi une trajectoire de désendettement, qui s'est traduite par une diminution du stock d'avances. Ainsi, les crédits ouverts en 2020 (50,0 M€) au titre de l'avance s'inscrivaient en baisse par rapport au montant voté en 2019 (59,7 M€) et en 2018 (87,2 M€).

La baisse du trafic aérien en lien avec la crise de la covid-19 a provoqué pour l'exercice 2020 un besoin de financement de 1 250 M€, couvert par 50 M€ de crédits ouverts en LFI ainsi que 500 M€ ouverts en LFR1 et 700 M€ ouverts en LFR2.

Pour 2022, les prévisions du trafic aérien se situent à environ 30 % en deçà du niveau d'avant la crise sanitaire. Dans ce contexte, la baisse prévisionnelle de recettes du BACEA engendre un besoin global de trésorerie qui s'établit à 707,0 M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	707 000 000	707 000 000
Prêts et avances	707 000 000	707 000 000
Total	707 000 000	707 000 000